

Comité provincial de Bruxelles-Brabant wallon

P.V. administratif n° 8 - Séance du 4/11/2013

MM Monsieur (Président), Culot (Vice-président), De Leener (Secrétaire), Deneve (Trésorier), Mlle Colmant, MM Lambert, Robas, Squiflet

1. Correspondance in

- Demande d'attestation pour mutation administrative :
 - 1795 RPC Schaerbeek (Aertgeerts 2543)
 - 2576 United Woluwe (Ramen 0970)
- Procureur régional : PV n° 11

2. Correspondance out

- Délivrance d'attestation pour mutation administrative : voir point 1
- 1610 Linthout : demande pour l'organisation de l'Assemblée provinciale le 16/5/2014 dans le complexe du Poséidon
- AWBB CdA : finalisation dossier J. Kugeneer, celui-ci est à nouveau désigné à partir du 1/11/2013

3. Championnat

- Forfait :
 - 1404001 Beball – St Augustin 20 – 0 – l'équipe visiteuse termine la rencontre avec 1 joueur
- Forfait plus de 72h à l'avance
 - 1606025 Avenir Evere – ASA St Hubert 0 – 20
- Forfait moins de 72h à l'avance
 - 1302024 ASA St Hubert – BCU Ganshoren 20 – 0
 - 1603026 Waterloo – Nivelles 0 - 20
 - 1707024 Éclair – St Augustin 20 – 0
 - 1807024 BCU Ganshoren – BCS Uccle 20 - 0
 - 1808024 Castors Braine – Jodoigne 20 - 0
- Forfait application PC 16
 - 1301060 Fresh Air – Friendly Bull 0 – 20
- Forfait général – application PC 74 § 4
 - 1795 RPC Schaerbeek – Pupilles C

4. Coupe

- Carte non rentrée dans les délais
 - 5025 St Augustin
 - 5124 Nivelles
 - 5191 La Chenaie
 - 6015 Royal 4
- Application PC 59 (délai de 7 jours)
 - 5168 Canter – Linthout se jouera le 19/11/2013 à 18h30 à la salle Kinétix

5. Arbitrage

- Rapport d'arbitre concernant le délégué de l'équipe A lors de la rencontre 1301060 Fresh Air – Friendly Bull

➤ PC 22 : Effets de l'absence de l'arbitre

n° de match	Amende pour le club	Montant
16040009	268	13
1505011	689	13
2503007	17	13

Un arbitre ne peut interdire à un joueur de jouer que s'il porte un équipement susceptible de blesser les autres joueurs.

Si un joueur de moins de 35 ans désire participer à une rencontre de vétérans, c'est à l'adversaire d'en informer le Comité Provincial : basket.cpbbw@gmail.com

➤ Stage du 1/11/2013 :

Arbitres accédant au niveau 2

Nom, Prénom	Date de Naissance	Clubs
CHRISTOPHE Jonis	29/07/1998	Anciens 13
CHRISTOPHE Jordan	05/07/1993	Anciens 13
JOSSART Pierre	23/09/1969	castors Braine
LAMBERT Max	13/08/1998	RBBC Rebecq
VAN CORTENBERG Alain	21/12/1056	Linthout
VAN CORTENBERG Thibaut	25/02/1999	Linthout

- Tenue d'un colloque présenté par Mr Serge DECOSTER, le 7/11/2013 à 19h15 dans les installations de Ganshoren Dames

6. Commission Technique des Jeunes

- Néant

7. Trésorerie

- Amendes : PC 16 : absence licence, carte d'identité, visite médicale – PC 28 : absence délégué – PC 33 : licence technique – PC 48 : carte rentrée hors délai ou incomplète – PC 66 : résultats communiqués tardivement

Journée du 27/10/2013

Journée	Club	n° de rencontre	Article
10	17	1100046	33
10	48	1301017+R1301017	33
10	242	1100017+1302123	33
10	242	1807004+1302013+2202060	66
10	400	1501018(x2)+R1201090	33
10	763	1201062+R1201062	33
10	1331	R1301063	33
10	1375	1304016	33
10	1423	1202105	48
10	1610	1202105	33
10	1779	R1301017	33
10	1779	1301017+R1301017	66
10	1795	1504018	33

10	1795	1703018+1504018	66
10	2316	1606003(6xL)	16
10	2316	1606003	28
10	2344	1301060(I officiel)+1501018(A)	16
10	2344	1301060+1501018	33
10	2344	1501018	66
10	2377	1201090	33
10	2448	1201053+R1201053	33
10	2518	1701004	33
10	2518	1901007	66
10	2576	1202132+1502005	33
10	2631	1202132+1704006	33
10	2640	1301060+1304060	33
10	2669	1302001	33
10	2689	1502005	33

8. Actualité de la province

- **AVIS AUX SECRETAIRES : il est rappelé que si une annotation figure au verso d'une feuille de match, il faut également transmettre au CP ce document**

- Forfait du Lothier en R2 Dames :

Suite au forfait Général en R2 Dames du Lothier, il est possible aux joueuses et au club du Lothier de :

- Soit changer le statut de la P2 Dames du Lothier en P2 spéciale.
- Soit évoluer dans une équipe d'un autre club qui a une P2 Spéciale

Si les joueuses optent pour la seconde option, il faut introduire une demande de dérogation au Conseil d'Administration de l'AWBB.

- Joueur inscrit sur le PC 53 de la P1 évoluant en National 3 :

Un joueur inscrit sur le PC 53 d'une équipe de P1 peut évoluer en National 3 et resté inscrit sur le PC 53 de la P1 à condition qu'il n'évolue en National que contre des équipes de la VBL.

Prochaines réunions : administratif les 12 et 21/11/2013, comité le 28/11/2013

O. MONSIEUR – A. DE LEENER